



# Charte du citoyen

pour

# le service gestion des déchets

La municipalité de Tozeur s'engage à

1



**Ramasser les déchets régulièrement au moins tous les deux jours**

2



**Instaurer un système de suivi et de contrôle du processus de ramassage**

3



**Impliquer les citoyens dans la collecte de déchets et dans la propreté**

4



**Motiver les agents d'entretien et du nettoyage et développer leurs compétences techniques**

5



**Fixer le nombre des points de collecte en respectant la capacité des quartiers et leurs conditions d'hygiène**

6



**Nettoyer et entretenir régulièrement les avenues principales et les voies touristiques agricoles publiques**

7



**Communiquer et sensibiliser les citoyens en matière de propreté**

## Indicateurs de mesure

■ Passage des équipes de ramassage sans dépasser les 2 jours :

■ Distribution d'un calendrier de ramassage à la population via les réseaux sociaux et en papier.

■ Visite de terrain une fois par semaine par un agent de la Municipalité

■ Mise en place d'une cellule de suivi et contrôle composée d'associations, médias et représentants de la Municipalité qui se réunit trois fois par an ;

■ Elaboration d'un plan participatif pour la collecte des déchets chaque Décembre ;

■ Co-organisation de 10 campagnes de nettoyage par an (10 délégations).

■ Une formation tous les six mois ;

■ Récompense du « meilleur travailleur de l'année » à la fin du mois de Juin à l'occasion de la journée de la propreté et de la protection de l'environnement.

■ Un point de collecte par quartier

■ Intervention des équipes d'entretien au moins une fois par semaine.

■ Organisation de 10 campagnes de sensibilisation par an.